



ALIÉNATION DE BIENS

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée que la Ville de Prévost a vendu le lot 4 866 020 du cadastre du Québec (lot situé sur la rue Marchand) au Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides, pour un montant de 1 \$.

Ce bien a une valeur de 716 100 \$ en vertu de l'évaluation municipale pour le rôle d'évaluation 2019-2020-2021.

Cet avis est publié conformément à l'article 28, paragraphe 1.0.1 de *la Loi sur les cités et villes*.

DONNÉ À PRÉVOST, CE 17^E JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE VINGT ET UN (2021).

Caroline Dion, notaire
Greffière
(450) 224-8888, poste 6227
greffe@ville.prevost.qc.ca



AVIS PUBLIC
ALIÉNATION DE BIENS

Tel que prévu au règlement 730, adopté le 12 février 2018 par le Conseil municipal, je soussignée, Me Caroline Dion, greffière de la Ville de Prévost, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-annexé sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : www.ville.prevost.qc.ca, en date du 17 mars 2021, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et le *Règlement 730* de la Ville.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT, CE 17^E JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE VINGT ET UN (2021).

Caroline Dion, notaire
Greffière